

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 24 juin 2020**

---

Communication n° 20/06.2020

Objet:    taxe au sac

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le compte de la taxe au sac boucle au 31.12.2019 par une perte de Fr. 52'504.00. Ce montant a pu être absorbé par la réserve qui s'élève à Fr. Fr. 116'141.46 au 31 décembre 2018.

Ainsi, dans sa séance du 18 mai écoulé, la Municipalité a décidé de maintenir les taxes, pour 2020, soit Fr. 108.00 pour les particuliers et Fr. 180.00 pour les entreprises.

La Municipalité

Saint-Prex, le 24 juin 2020/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Carine Tinguely, municipale, 079 354 15 83*